

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11/07/2022

### Procès Verbal

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DUCHALET Jérôme, Maire,

Etaient présents : Mmes, PRYMAS Marie, REGRAIN VAYSSE Martine, , , MORIOT Eliane, , MM SIODLAK Daniel, CRETAUD Laurent, VIRLOGEUX Christophe, DELHOUME Jean-Philippe

Etaient absent excusés : Mmes MARQUES DE OLIVEIRA Delphine (donne pouvoir à M VIIRLOGEUX Christophe), SCHATZ Christiane (donne pouvoir à M DUCHALET Jérôme), POPOFF Jocelyne, MM DURAND Jean-Pierre (donne pouvoir à M SIODLAK Daniel), AUTOURDE Eric (donne pouvoir à Mme PRYMAS Marie),

Etaient absents : MM. MATHIOU Nathan, GUERARD Bruno

Secrétaire de séance : M VIRLOGEUX Christophe

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal pour l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

- Assistance technique assainissement collectif
- Modification de la convention de location de la salle omnisport

Le Conseil Municipal accepte la demande de Monsieur le Maire.

### ORDRES DU JOUR

- ✓ Création de poste : Adjoint Territorial d'Animation
- ✓ Modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet.
- ✓ Actualisation de la délibération 2017/85 du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- ✓ Autorisation au Maire d'engager les démarches administratives pour la création d'une nouvelle école
- ✓ *Assistance technique assainissement collectif*
- ✓ *Modification de la convention de location de la salle omnisport*

### Questions orales :

- Projet de partenariat entre l'école de gendarmerie et les élèves de l'école de Vaux
- Réfection d'un bureau de la mairie
- Aire de jeux

### DELIBERATIONS

N°	Objet
2022/39	Création de poste – Adjoint Territorial d'Animation
2022/40	Modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet.
2022/41	Autorisation au Maire d'engager les démarches administratives pour la création d'une nouvelle école
2022/42	Assistance technique assainissement collectif
2022/43	Modification de la convention de location de la salle omnisport

### **2022/39 : Création de poste – Adjoint Territorial d'Animation**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la réorganisation des services de la mairie il est nécessaire de créer un poste d'adjoint territorial d'animation afin de professionnaliser le personnel intervenant auprès des enfants à la garderie et durant la pause méridienne.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de l'emploi suivant : poste Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à 2 contre (MM SIODLAK Daniel et DURAND Jean-Pierre) et 10 pour, la proposition de Monsieur le Maire est acceptée, à savoir la création d'un poste Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet.

#### **2022/40 : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la création des emplois.

Concernant la commune de Vaux, la modification comprend la création d'un poste d'Adjoint Territorial d'animation, à temps non complet.

Le Maire propose donc à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Dont TNC
Rédacteur	B	1	0
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe (poste vacant)	B	0	0
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ème</sup> classe (poste vacant)	C	1	0
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe (poste vacant)	C	0	
Adjoint administratif	C	1	0
Adjoint technique	C	7	5
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles (poste vacant)	C	0	1
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	1
TOTAL GENERAL		13	8

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité adopte le tableau des effectifs ainsi modifié ;

#### **2022/41 : Autorisation au Maire d'engager les démarches administratives pour la création d'une nouvelle école**

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école sur le territoire de la commune, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal pour engager les démarches administratives.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à engager les démarches administratives pour la construction d'une nouvelle école.

#### **2022/42 : Assistance technique assainissement collectif**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention d'assistance technique établi par le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (B.D.Q.E.) pour l'assainissement et protection de la ressource de l'eau.

La convention prendra fin lors du transfert de compétences de l'assainissement au SIVOM prévu en 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la convention du B.D.Q.E. dont le montant s'élève à 2 534 €.

#### **2022/43 : Modification de la convention de location de la salle omnisport**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la mise à jour de la convention de location de la salle omnisport concernant les conditions de restitution des clés et de la facturation des frais de ménage.

Après avoir pris connaissance des modifications de la convention de location de la salle omnisport, les membres du conseil accepte à l'unanimité les modifications.

La délibération : Actualisation de la délibération 2017/85 du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est ajournée en raison du manque de tableau pour les adjoints d'animation.

## QUESTIONS ORALES

- Projet de partenariat entre l'école de gendarmerie et les élèves de l'école de Vaux :  
M DELHOUME présente le projet qui serait d'organiser une marche en partenariat avec les élèves de CM2. Mme PRYMAS intervient afin d'apporter une précision sur l'organisation qui devra être en collaboration avec l'école car cette journée se déroulera pendant les heures scolaires
- Réfection d'un bureau de la mairie : M le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait nécessaire de procéder à la réfection d'un bureau de la mairie en rappelant que la priorité est le bureau d'accueil. Toutefois, le déplacement du bureau pendant les travaux est contraignant et un autre bureau pourrait être fait en premier soit en faisant intervenir une entreprise soit en interne.
- Aire de jeux : une réunion a eu lieu le lundi 4 juillet avec des élus afin de tracer le contour de l'aire de jeux et organiser l'installation des jeux prévus semaine 29
- Participation des associations au coût d'électricité et de gaz lors de manifestations : la commission en charge des associations va se réunir prochainement afin d'étudier le dossier.
- Fibre : M le Maire informe l'assemblée que le déploiement de la fibre se poursuit et que la mairie va prochainement être raccordée.

Séance levée à 19h55

Le Maire, Jérôme DUCHALET	Le secrétaire de séance, Christophe VIRLOGEUX